

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Tarn-et-Garonne

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT - DE - QUERCY

Séance du 8 juin 2026

Date de convocation
3 juin 2026Date d'affichage
3 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Procurations : 01

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six et le huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MACCARINI, Maire.

Présents : MM. Gilles MACCARINI, Eric LONGUEVILLE, Mme Laure, BERROCAL, M. Stéphane FAU, Mme Sylvie ROUCHY, M. Denis TAISANT, MM. Jean-François CADERAS, Serge LAYMOND, Joël MOURIAU, Mme Lydia DEFOSSE, M. Patrick FOURNIOLS, Mmes Laurence QUERCY, Céline COSME, Amélie GRANDMONTAGNE, Anaïs COUJEAN, Christine DOUMENG, MM. Erick LEBRUN, Gérard MOUNIE.

Absente excusée : Mme Clémence ARHUIS.

M. Serge LAYMOND a été élu secrétaire de séance.

Mme Clémence ARHUIS a donné procuration à Mme Anaïs COUJEAN.

Objet : Travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal pour transplanter l'A.L.S.H. (périscolaire et extrascolaire) et réaménagement avec végétalisation de l'espace extérieur attenant (cour). Demande de subventions – plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée à réhabiliter un bâtiment communal, 2 Rue de la Violette, pour transplanter l'A.L.S.H. (périscolaire et extrascolaire).

Il rappelle que le maître d'œuvre retenu pour cette opération est le Cabinet d'Architecture VERGELY.

L'Avant-Projet-Définitif a été validé le 5 mars 2026 pour un montant de 538 809,87 € H.T.

La dépense s'élève donc à :

- Travaux :	538 809,87 €
- Honoraires architecte :	69 506,47 €
- SPS + contrôle technique :	6 184,00 €

TOTAL H.T.	614 500,34 €
------------	--------------

.../...

AR Prefecture

082-218201317-20260608-2026_52-DE

Reçu le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- CAF 82 :	100 000,00 €
- Subvention du Conseil Départemental :	150 000,00 €
- Subvention du Conseil Régional :	60 000,00 €
- Subvention Etat (DETR) :	220 000,00 €
- Autofinancement :	84 500,34 €
TOTAL	614 500,34 €

Il invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE le plan de financement susmentionné.

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles ainsi que l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'attribution.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et de faire en général le nécessaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et publié à Montpezat-de-Quercy, le 9 juin 2026.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Gilles MACCARINI.

Serge LAYMOND.

